

## Règlement d'ordre intérieur des centre de vacances "Moulin du Ruy"

<u>Périodes :</u>	<u>Agés :</u>	<u>Départ :</u>	<u>Arrivée :</u>
<u>Printemps :</u>  Du premier dimanche au deuxième dimanche inclus des vacances de printemps.	7 - 12 ans	09h30	15h30

### Eté :

Séjour 1 : du 1 <sup>e</sup> lundi au 2 <sup>e</sup> vendredi des vacances d'été	7 - 12 ans	09h30	14h - 14h30
Séjour 2 : du 2 <sup>e</sup> vendredi au 4 <sup>e</sup> mardi des vacances d'été	7 - 12 ans	09h30	14h - 14h30
Séjour 3 : du 4 <sup>e</sup> mardi au 6 <sup>e</sup> samedi des vacances d'été	7 - 12 ans	09h30	14h - 14h30
Séjour 4 : du 6 <sup>e</sup> samedi au 7 <sup>e</sup> vendredi des vacances d'été	12 - 15 ans	09h30	14h - 14h30

### Départ et retour

Pour le séjour de printemps, le trajet se fait en train. Départ du Parvis Saint- Pierre à Uccle en tram vers la gare du Midi, prise du train vers Cox avec une correspondance à Liège et marche jusqu'au chalet.

Pour ce séjour, les bagages sont amenés par camionnette.

Pour les séjours d'été, les trajets se font en autocar.

Quel que soit le séjour, Le rendez-vous est fixé à 09h30 au Parvis St-Pierre à Uccle pour le départ. Le retour est prévu vers 14h/14h30 au même endroit.

### 1. Adresses

<u>Adresse du lieu de séjour :</u>	<u>Adresse du Pouvoir Organisateur :</u>
"Camp du doyenné d'Uccle" Heilrimont MOULIN DU RUY 4987 LA GLEIZE	AOP Bruxelles Sud Rue du Doyenné, 96 1180 Bruxelles Téléphone : 0496/18.73.14 (Dominique Graye, secrétaire) Mail : <a href="mailto:moulinduruy@gmail.com">moulinduruy@gmail.com</a> Responsable de l'AOP : Jean Sadouni

### 2. Inscription

- Inscription en ligne via le site : [www.camp-mdr.be](http://www.camp-mdr.be)
- Inscription via courrier en demandant les formulaires au secrétariat : 0496/18.73.14

#### **Pour qu'une inscription soit prise en compte, il faut:**

1. que l'acompte soit payé.
2. que la fiche d'inscription complète soit remise ou envoyée au secrétariat.
3. qu'il reste encore des places disponibles au moment de la validation.

Nous vous rappelons que la condition d'âge requiert que l'enfant soit dans les limites fixées le premier jour du séjour.

### 3. Participation aux frais

Pour le séjour de Pâques : 160€ tout compris

Pour les séjours d'été 7-12 ans : 270€ tout compris

Pour le séjour d'été 12-15ans : 300€ tout compris

#### Informations

- Réduction de 20 € pour le deuxième enfant d'une même fratrie.
- Nos camps étant agréés par l'ONE, les familles pourront bénéficier de la déductibilité fiscale pour la participation aux frais.
- N'oubliez pas non plus de vous renseigner auprès de votre mutuelle. Certaines d'entre elles interviennent pour les frais de camps de vacances.
- Numéro de compte : BE40 0013 0790 5863 de l'ASBL AOP Uccle Rue du Doyenné, 96 1180 Bruxelles.
- En cas de difficultés financières, une aide peut être obtenue via notre secrétariat ou auprès de services sociaux (SAJ, secours et conseils ou via l'assistante sociale de notre ASBL)

### 4. Ce qu'il faut prévoir

Voir aussi document « à emporter séjour été » en annexe :

- Un pique-nique pour le repas de midi le premier jour du séjour
- Des vêtements solides, pratiques et un bon équipement contre la pluie ; outre les effets indispensables et habituels, n'oublions pas : pulls, veste avec capuchon efficace, des chaussures de marche, des bottes + de longs bas, un sac pour le linge sale. Un chapeau pour se protéger du soleil.
- Un nécessaire de toilette complet (+ crème solaire).
- Pour la nuit : des pyjamas, des pantoufles, un sac de couchage ou des draps, un drap housse et une taie d'oreiller. S'il y a risque d'incontinence, prévoir deux paires de draps de lit plutôt qu'un sac de couchage. Des couvertures sont disponibles sur place.
- Des enveloppes timbrées et préparées pour le courrier, l'un ou l'autre jouet favori et de la lecture.
- Merci de glisser dans une enveloppe au nom de l'enfant avec la carte mutuelle ou la carte d'identité et de la remettre à un responsable au départ du séjour.

**ATTENTION !** Nous insistons pour que tous les vêtements et objets personnels soient marqués au nom de l'enfant. Les organisateurs font l'impossible pour éviter les pertes ou égarements d'effets personnels mais ne pourront être portés responsables en cas de disparition.

Nous recommandons outre les nominettes et surtout pour les plus jeunes de joindre à l'intérieur de la valise un inventaire complet de ce qu'elle contient.

Les vêtements ou autres objets de valeur marqués retrouvés au camp seront ramenés au secrétariat dès que possible et à votre disposition pendant les mois de mai et juin pour le séjour de Pâques, septembre et octobre pour l'été. Une fois ce délai écoulé, les objets et vêtements restant sont remis à des œuvres caritatives.

A laisser impérativement à la maison:

- GSM (voir note ci-dessous "Relation/contact avec les parents")
- tout objet fragile ou de trop de valeur : bijoux, montres, tablettes, jeux électroniques, mp3, radio...
- les équipements inutiles ou dangereux : canifs, couteaux, lampes de poches n'ont aucune utilité, laissez-les chez vous. Tout objet dangereux ou susceptible de gêner le bon déroulement du camp pourra être confisqué jusqu'au retour.
- les friandises. Nous sommes très soucieux de veiller à une bonne hygiène alimentaire. Les repas sont équilibrés, de bon goût et bien répartis sur la journée. Les petites douceurs ne manqueront pas non plus! Nous vous demandons donc d'éviter d'emporter des friandises qui gâcheront nos efforts !

## 5. Horaire d'une journée type

8h00 : lever et habillage  
8h30 : petit déjeuner  
9h15 : rangement personnel et services  
10h00 : activités du matin  
12h30 : dîner  
13h15 : vaisselle  
13h30 : sieste  
14h30 : jeu d'après- midi  
16h30 : goûter et temps libre  
18h30 : souper  
19h15 : vaisselle ou douche  
20h00 : veillée  
21h15 : histoire et mise au lit

## 6. Organisation des groupes

Lors du séjour, les enfants font partie de différents groupes :

- Un groupe pour les repas : âges confondus et mixtes avec un animateur référent
- Un groupe pour les chambres : non- mixte et âges confondus avec un animateur référent
- Un groupe pour les douches : garçons et filles séparés et par groupe d'âge (7-9 ans et 10-12 ans)
- Les groupes pour les activités varient selon les besoins pour celles-ci :
  - par affinité et choix pour les ateliers du matin
  - répartis par les animateurs pour les grands jeux afin de garantir le bien-être des enfants et le bon déroulement des activités

## 7. Equipe d'animation

Le projet de chaque séjour est de la responsabilité d'une équipe d'animation bénévole.

En tant que centre de vacances agréé par l'ONE, nous respectons les normes de personnel, à savoir un animateur qualifié par tranche entamée de 12 enfants et un coordinateur qualifié.

L'équipe d'encadrement est différente pour chaque séjour et comprend :

- un coordinateur breveté ou assimilé
- entre 5 et 8 animateurs dont la moitié est brevetée ou assimilée. (La capacité totale pour chaque séjour est de 35 enfants.)
- un ou deux aides plus jeunes
- une équipe de minimum deux personnes pour l'intendance
- la moitié des animateurs sont brevetés, les plus jeunes sont vivement encouragés à suivre une formation
- un animateur a son brevet de secouriste

Informations supplémentaires :

- Les équipes se réunissent avant le séjour pour la préparation : choix du thème, programme, matériel ...
- Pendant le séjour, tous les soirs, il y a une réunion d'évaluation de la journée et de préparation de celle du lendemain.
- Après le séjour, il y a une réunion d'évaluation globale
- Les animateurs sont parfois d'anciens participants aux séjours ou sont recrutés par les coordinateurs.
- Chaque nouvel animateur est rencontré par le coordinateur avant le séjour.

## 8. Gestion de la santé

Au départ du séjour, les médicaments à administrer sont confiés au coordinateur ainsi que la posologie afin que ceux-ci puissent être correctement administrés durant le séjour.

De plus, le coordinateur tient un carnet de soins pour toutes interventions liées au séjour.

## 9. Relation/ contact avec les parents

- Le téléphone est réservé uniquement aux cas d'urgence. Votre enfant appréciera plus une lettre qu'un bref appel téléphonique qui risque de le perturber.
- Au départ du séjour, les parents reçoivent le numéro du secrétariat et du coordinateur.
- Un temps d'accueil est également prévu afin de communiquer toutes les informations nécessaires.
- Le coordinateur a à sa disposition le numéro de tous les parents afin de les contacter en cas de besoin.
- Le courrier des parents peut parvenir aux enfants via une boîte aux lettres au village.
- Des temps sont accordés aux enfants qui souhaitent écrire à leurs proches.

Même si les coordinateurs donnent leur numéro au départ du car, nous insistons pour que les parents n'appellent qu'en cas de nécessité impérieuse. Le numéro de téléphone du secrétariat est accessible durant les séjours.

## 10. Des photos des enfants

Sauf demande contraire de votre part, les photos de vos enfants prises durant les séjours de vacances pourront faire l'objet d'une diffusion sur le site de nos séjours [www.camps-mdr.be](http://www.camps-mdr.be) ou encore illustrer des publications futures.

## 11. Pour le bien de tous les enfants

Nous sommes soucieux de faire régner pendant nos camps une ambiance saine et d'assurer à chacun les meilleures conditions pour qu'ils passent de bonnes vacances. Les coordinateurs de séjour dirigent leurs équipes d'animateurs et veillent au bonheur et à la sécurité des enfants en "bons pères de famille".

Ceux-ci seront libres de prendre les sanctions qui s'imposent au cas où le comportement d'un participant serait manifestement incompatible avec cet esprit, gênerait le bon déroulement du camp ou mettrait la sécurité des autres en péril.

La sanction pourrait aller, dans les cas les plus graves, jusqu'au renvoi de l'enfant dans sa famille.

Nous insisterons tout spécialement pour que chacun respecte :

- les rythmes et les jeux des autres et surtout des plus petits,
- les animateurs et se montre obéissant à leur égard,
- ses camarades dans la parole et dans le geste,
- la nature et le matériel qui est mis à sa disposition

## 12. Assurances souscrites par la Pouvoir Organisateur

- Assurance incendie : couvre à 100% les dégâts incendie, des eaux et catastrophes.
- Assurance responsabilité objective : couvre les victimes suite à un incendie ou une explosion.
- Assurance responsabilité civile groupements : couvre les enfants pour les frais provoqués aux tiers

## 13. Connaissance du projet d'accueil

Le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur est envoyé à chaque inscription.

Ils sont également disponibles via le site internet : [www.moulinduruy.be](http://www.moulinduruy.be)